

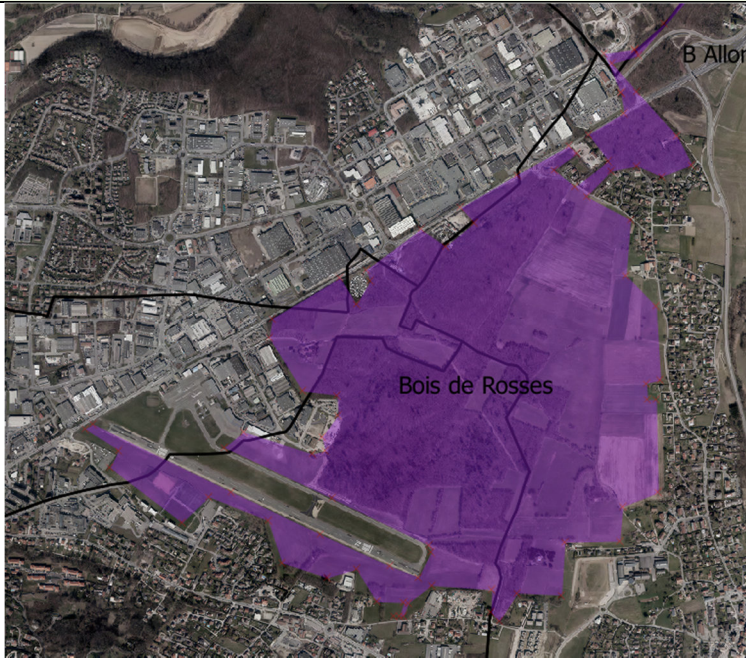


Enjeux CT ENS AA	Préserver les réservoirs de biodiversité, zones relais et de nature ordinaire, les paysages
Thème	Habitats et espèces patrimoniales
Maître d'ouvrages porteurs	Annemasse-Agglo, Annemasse, Cranves-Sales, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand
Comité de suivi de la fiche	Porteurs et Conseil Départemental 74
Titre de l'action	PG 1.4 - Etablissement d'un plan de gestion en vue de l'élaboration d'un contrat de site pour les Bois de Rosses
Priorité	2

Localisation	Secteur
<p>Bois de Rosses – communes d' Annemasse, Cranves-Sales, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand</p> <p> Contour du futur site étudié</p> <p> Limites communales</p>	 <p><i>Figure 1, Source SIG Annemasse Agglo</i></p>

Contexte
<p>Le bois de Rosses a été visé par plusieurs études dans le cadre du Grand Genève ainsi que dans le cadre du SCOT d'Annemasse Agglo. En 2014, un Projet de Paysage Prioritaire est établi dans le cadre du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois. Une image directrice est imaginée, répondant aux enjeux de désenclavement du Bois et de maillage écologique notamment. En effet, le Bois de Rosses fait partie des continuums à préserver et restaurer du territoire, et est relié aux réservoirs de biodiversité alentours par des corridors restreints à quelques parcelles : au nord via la Zone d'Activité Economique (ZAE) Altéa puis le Foron et le Massif des Voirons, et au sud via la route de Taninges et la ZAE de Borly, puis vers la Menoge et le Salève.</p> <p>Un projet de valorisation touristique et culturel a été proposé aux élus du territoire, («Odysée Verte »®), en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF), mais n'a pas été retenu.</p> <p>Le Contrat de Territoire ENS est une opportunité pour redéfinir un projet sur cette zone selon les souhaits des élus du territoire, à savoir plutôt tourné vers la préservation des espaces et de leur biodiversité des continuums, ainsi que dans une moindre mesure, vers la sensibilisation du public. D'autre part, des études naturalistes ont été réalisées sur le bois, et un projet de préservation du glaïeul des marais a été élaboré en 2013. Des actions de préservation à mettre en œuvre ont été incorporées dans Contrat Corridor Arve Lac (CCAL) mais n'ont jamais été réalisées par manque de</p>

suivi et coordination entre les différents partenaires. En effet ce bois jouxte l'aérodrome d'Annemasse, exploité via une DSP, et les exploitants du bois sont majoritairement privés. Par ailleurs, l'aire d'accueil des gens du voyage est jouxte le projet, exploitée par le SIGETA. Un projet d'agrandissement du site est à l'étude.

Objectifs de l'action

L'objectif de l'action est de proposer un plan de gestion pour la création d'un site ENS en Nature Ordinaire (NatO), permettant de répondre aux enjeux identifiés sur ce site jusqu'à présent aux travers des différentes études réalisées par les experts, et dont les objectifs seraient les suivants :

- Travailler par concertation avec les propriétaires et exploitants concernés sur la gestion forestière et les prairies de fauche permettant de dynamiser et restaurer la biodiversité ;
- Restaurer des habitats pour des espèces comme les amphibiens, le glaïeul des marais (en lien avec l'étude PG1.1) ;
- Etudier les écoulements superficiels au sein du bois, afin de mieux les mettre en valeur et les gérer en bonne coordination avec l'exploitants de l'aérodrome ;
- Préserver et restaurer les continuités écologiques par la perméabilité des clôtures ou le travail sur la pollution lumineuse (ZAE du Mont blanc, route de Thonon, aérodrome, etc...) ;
- Préserver les corridors restreints reliant le Bois de Rosses au Massif des Voirons et au Foron au Nord, ainsi qu'à la Menoge et au Salève au sud, par des mesures de gestion foncière,
- Etudier spécifiquement l'effet de lisière du Bois avec les zones urbanisées aux alentours, notamment la route de Thonon et les Zones d'Activités Economiques (ZAE) avec une portée corridor et paysage ;
- Remettre en état et baliser les sentiers du bois permettant aux habitants et promeneurs de se le réapproprier par les déplacements mode doux. La commune de Cranves Sales travaille dorénavant et déjà au balisage de ses sentiers, les projets et stratégies de la commune en la matière seront pris en compte ;
- Etudier la mise en place de supports de sensibilisation voire d'aménagements pédagogiques, en lien avec le plan d'actions sensibilisation de la fiche PG6.

Contenu de l'action

L'action consistera en l'élaboration d'un plan de gestion pour ce site, répondant aux enjeux et objectifs précités.

L'élaboration du plan de gestion se fera en concertation étroite avec les communes concernées et co-porteuses de l'action, en tant que porteurs directs du futur contrat de site.

Faisabilité

<i>Technique et organisationnelle</i>	Annemasse-Agglo pourra assister les autres maîtres d'ouvrage dans le lancement de la consultation, et/ou la réalisation d'une commande unique ou d'un groupement de commande. Les communes concernées assureront le financement intégral de l'action ainsi que du futur Contrat de Site, et à ce titre seront étroitement consultées et concertées dès le lancement de l'étude.
<i>Juridique et financier</i>	Une convention financière ou de délégation de maîtrise d'ouvrage sera réalisée entre Annemasse Agglo et les communes d'Annemasse, Cranves-Sales, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand, permettant à l'étude d'être financées par les communes d'une part, et commandée et suivie par Annemasse Agglo d'autre part. Annemasse-Agglo déposera le dossier de subvention global auprès du Conseil Départemental.
<i>Foncier</i>	

Chiffrage de l'action

<i>Détail de chaque étape</i>	<i>Chiffrage €TTC</i>	<i>Maître de l'Ouvrage</i>	<i>Taux de subvention CD74</i>
Elaboration d'un plan de gestion en vue de la création d'un contrat de site pour le Bois de Rosses	20 000€	Annemasse Agglo	60%

Calendrier / Phasage				
2020	2021	2022	2023	2024
Etude pour l'élaboration du plan de gestion	Signature du contrat de site et mise en place du plan			

Indicateurs
Nombre d'hectares labellisés

Répartition du coût par bénéficiaires (répartition à l'hectare, basée sur une estimation de coût d'étude à 20 000 € TTC):

Commune	Nombre d'hectares estimés à ce jour	pourcentage	Participation à l'étude PG1.2	Reste à charge avec 60% de subventions
Cranves-Sales	100 ha	51.5%	10 303€	4 121€
Vétraz-Monthoux	72 ha	36.9%	7 378€	2 951€
Annemasse	17 ha	8.9%	1 777€	711€
Ville-la-Grand	5 ha	2.7%	542€	217€
TOTAL	194 ha	100%	20 000€	8 000€